



Frais d'administration et de service



ScotiaMcLeod^{MC}



Frais d'administration et de service[†]

ScotiaMcLeod offre une vaste gamme de services aptes à répondre à vos besoins en matière de placement. La présente brochure décrit les frais de service pouvant s'appliquer à l'administration de votre compte chez ScotiaMcLeod. Tous les frais que vous engagerez seront clairement indiqués sur votre relevé de compte ou votre avis d'exécution. Si vous avez des questions, adressez-vous à votre conseiller.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt annuel exigé sur les prêts ou versé sur les soldes créditeurs est lié au taux de base de la Banque Scotia (montants en dollars canadiens) ou à d'autres taux indiciels de la Banque Scotia (montants non libellés en dollars canadiens) qui sont alors en vigueur. Il équivaut à l'écart de taux d'intérêt que la Banque Scotia décide d'appliquer au-dessus ou au-dessous de son taux de base, ou d'un autre taux indiciel applicable de la Banque Scotia, écart qui peut fluctuer sans préavis selon l'ampleur et la durée des prêts ou des soldes, et qui peut être assujéti à certains minimums.

Taux de change

Lorsqu'une opération nécessite une conversion de devises, nous agissons à titre de contrepartiste afin de convertir pour vous les devises à un taux établi par nous ou par des parties qui nous sont apparentées. Les taux peuvent fluctuer sans préavis selon le marché, les devises dans lesquelles l'opération a été effectuée et le montant brut de la conversion. Scotia Capitaux Inc., ses employés et des parties apparentées peuvent tirer un revenu, en plus de la commission ou des autres frais relatifs à l'opération, sur l'écart entre les taux acheteur et vendeur applicables aux devises converties et le taux auquel l'opération est compensée à l'interne, avec un tiers ou sur le marché. La conversion des devises a lieu à la date de conversion effective, à moins qu'il ne soit prévu autrement par nous ou par des parties qui nous sont apparentées. Veuillez communiquer directement avec votre conseiller si vous avez des questions au sujet des taux ou des écarts entre les taux acheteur et vendeur.

Nous ne permettons aucun placement en monnaies étrangères dans les comptes enregistrés (par ex. REÉR, FERR). En conséquence, toute opération en monnaies étrangères effectuée dans ces comptes sera automatiquement convertie en dollars canadiens, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Frais de service

(par demande ou par opération, sauf indication contraire)

Chèques sans provision	40 \$ par effet
Virement télégraphique de fonds à des institutions financières non canadiennes	17 unités par demande dans la devise des fonds transférés
Livraison ou immatriculation de titres non nord-américains	300 \$ par titre
Réinscription d'un certificat d'actions subalternes	300 \$ par demande
Immatriculation au nom du client, y compris les immatriculations de succession au nom du client	50 \$ par titre
Transfert accéléré (24 h)	250 \$ par effet
Recherche de documents	50 \$ par demande***
Remplacement de certificat perdu	100 \$ par certificat plus indemnité s'il y a lieu
Frais de compte	
Frais de compte	Frais annuels de 125 \$ pour les comptes non enregistrés dont l'actif est inférieur à 25 000 \$*
Compte de « nantissement »	Frais de montage de 125 \$ et frais annuels de tenue de compte de 100 \$ si exigences minimales non respectées
Compte non réclamé	Frais annuels de 125 \$
Transferts sortants	
Transfert intégral	125 \$ par compte
Transfert de fonds communs de placement au nom du client à la société de fonds	125 \$ par compte plus 25 \$ par transaction
Transfert d'actifs individuels d'un compte	25 \$ par position jusqu'à un maximum de 125 \$
Frais de service relatifs aux fonds communs de placement	
Achats de fonds du marché monétaire sans frais ou avec frais d'acquisition et de produits de dépôt semblables	20 \$ par transaction [†] dans la monnaie du compte
Fonds communs de placement non approuvés	
Frais trimestriels de tenue de compte	50 \$ par titre dans la monnaie du compte

Régimes enregistrés

Frais d'administration annuels**	
Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR)	125 \$
Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	125 \$
Fonds de revenu viager (FRV)	125 \$
Compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRI)	80 \$
REÉR immobilisé	80 \$
Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ)	50 \$
Désenregistrement de régime	100 \$ par régime
Désenregistrement partiel	25 \$ par demande
Frais d'échange REÉR	35 \$ par échange
Avoirs spéciaux	
Actions d'une société privée sous contrôle canadien (SPCC), y compris les actions bloquées	300 \$ par émission et 25 \$ par opération
Hypothèque avec lien de dépendance sur résidence principale	Frais de montage de 300 \$ et frais annuels de 60 \$
Régime d'épargne-actions provincial	
Régime Actions-croissance PME	100 \$ par année

La TPS (ainsi que la TVQ pour les habitants du Québec et la TVH pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre Neuve) peut s'ajouter à certains frais de service.

‡ Certains exceptions s'appliquent.

* La valeur de l'actif est déterminée par la valeur marchande de tous les comptes de toutes les personnes qui partagent votre adresse principale.

** Ces frais annuels peuvent être différents dans le cas des régimes collectifs d'associations ou de sociétés pour lesquels une offre de services personnalisés a été établie.

*** Ces frais s'appliquent à chaque demande pour une année civile donnée visant des documents comme des relevés de compte et des reçus d'impôt.

À titre de client de ScotiaMcLeod, vous profitez des services suivants sans aucuns frais additionnels :

- Révision de la répartition de l'actif
- Planification de la retraite
- Information sur les sociétés dont vous détenez des titres
- Plans de prélèvement automatique des cotisations (PAC) et plans de retraits automatiques (PRA) applicables aux fonds communs de placement
- Sommaire annuel des opérations
- Accès en ligne à des rapports de recherche de qualité supérieure* et aux renseignements sur votre compte

Programmes à honoraires forfaitaires

ScotiaMcLeod est un chef de file dans la création de solutions de placement novatrices pour les investisseurs canadiens et est fière de poursuivre sa tradition en offrant une série de programmes de placement. Voici une autre façon de travailler ensemble : les placements à honoraires forfaitaires.

Sommet

Partenaires Plus

Apogée

i:Partenaire

Souverain

LifePoints

Ce pourrait être le bon moment pour demander à votre conseiller quel type de programme convient le mieux à votre portefeuille.

Politique touchant l'acceptation des dépôts

Les normes du secteur du courtage en valeurs mobilières nous imposent certaines contraintes quant aux dépôts que nous pouvons accepter.

Nous ne pouvons accepter des dépôts en espèces (ce qui inclut les chèques de voyage et les traites bancaires**). De plus, les chèques émis à l'ordre de ScotiaMcLeod ou du titulaire du compte, et dont le payeur est différent du nom du compte dans lequel le chèque est déposé, ne peuvent être acceptés. Ces chèques comprennent ceux endossés par un tiers pour être déposés à un compte de ScotiaMcLeod.

Si vous avez des questions au sujet de cette politique, veuillez communiquer avec votre conseiller de ScotiaMcLeod.

* Selon les classements établis par une importante société de recherche financière mondiale.

** Nous acceptons les traites bancaires de clients connus qui n'ont pas de compte chèque si certains renseignements requis sont fournis.

Partenaires à vie

^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE.